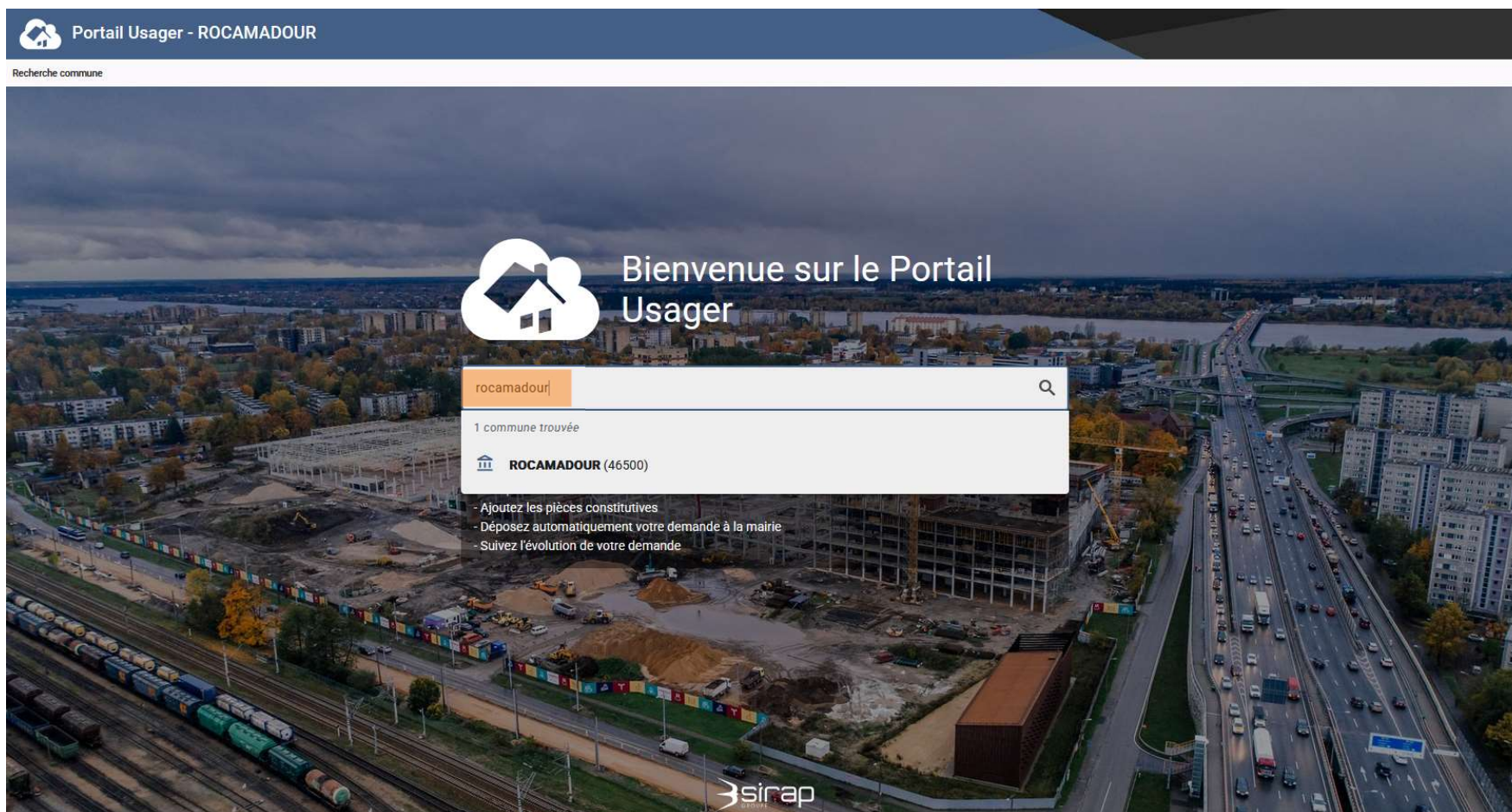


GUIDE D'UTILISATION SVE SIRAP



Ecrire « Rocamadour » dans la barre de recherche et cliquer sur le résultat

**Portail Usager - ROCAMADOUR**

Recherche commune > ROCAMADOUR > Connexion





Bienvenue sur le Portail Usager

- Choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet
- Choisissez votre demande d'autorisation grâce à notre assistant
- Remplissez votre demande
- Ajoutez les pièces constitutives
- Déposez automatiquement votre demande à la mairie
- Suivez l'évolution de votre demande



Vous êtes déjà enregistré ?

E-mail*

Mot de passe* 

Connexion

Mot de passe oublié ?

Première visite ?

Créer un compte particulier

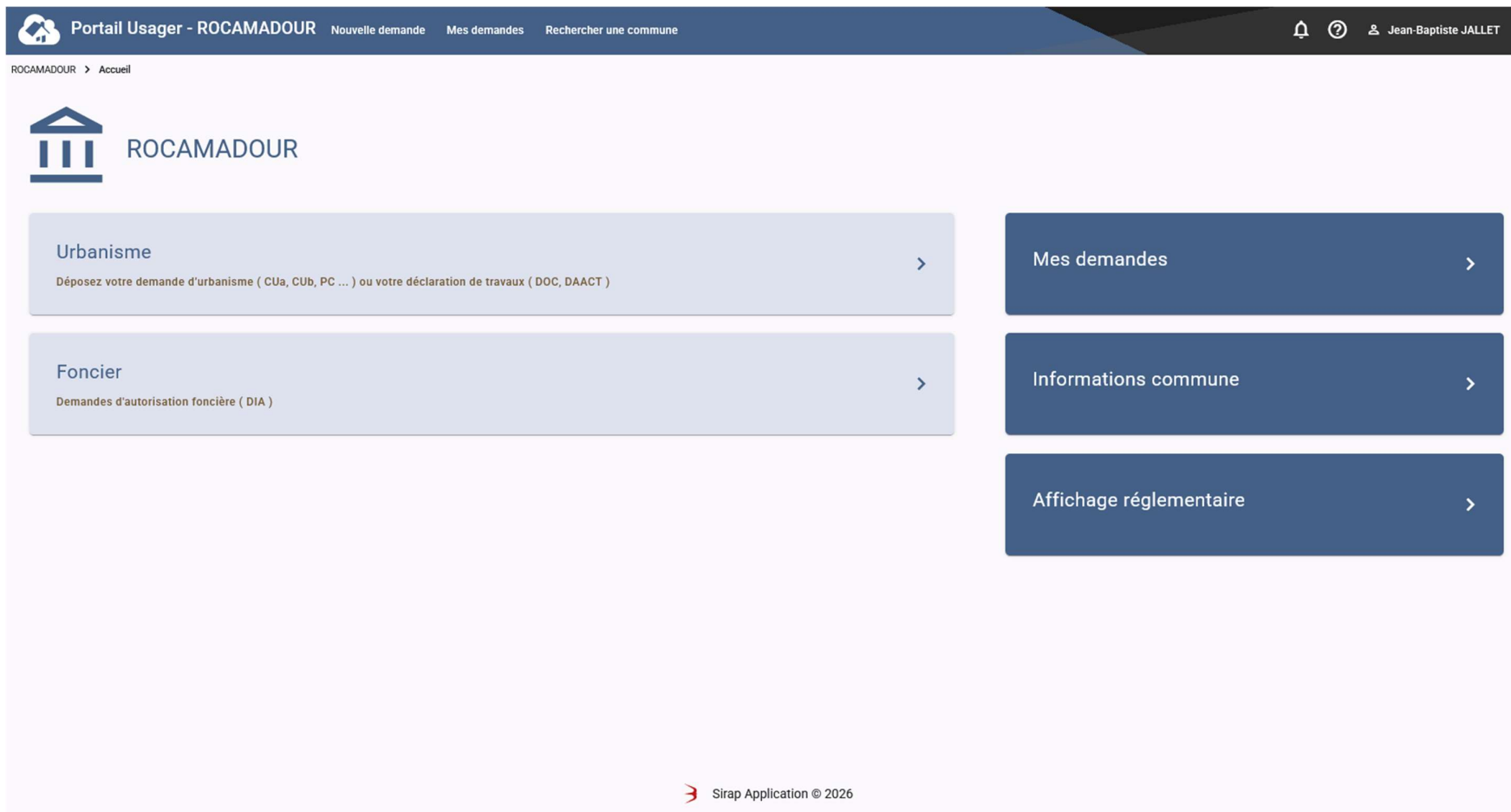
Ou

Créer un compte professionnel

Besoin de consulter les informations d'un dossier ?

Affichage réglementaire

Si vous avez déjà un compte, connectez-vous, sinon, veuillez en créer un en cliquant sur « créer un compte particulier » ou « professionnel » selon votre situation.



Cliquer sur « URBANISME » afin de déposer une demande ou vos déclarations de commencement et fin de travaux.



Demande d'urbanisme

Cet assistant vous guide pour choisir, remplir et soumettre la demande appropriée à votre projet. Une fois cela fait, vous pourrez suivre le processus d'instruction de votre demande sur le Portail Usager.

Déposer une nouvelle demande



Demander la modification d'une autorisation ayant déjà reçu une décision



Déposer une déclaration d'ouverture de travaux (DOC)



Déposer une déclaration attestant d'achèvement des travaux et la conformité des travaux (DAACT)



Sélectionner « déposer une nouvelle demande »



Demande d'urbanisme

Cet assistant vous guide pour choisir, remplir et soumettre la demande appropriée à votre projet. Une fois cela fait, vous pourrez suivre le processus d'instruction de votre demande sur le Portail Usager.

Retour

Vous disposez d'un formulaire
CERFA rempli



Télécharger le CERFA au format PDF sur le Portail Usager
Urbanisme et nous essaierons de le lire pour pré-remplir
les champs de la demande d'autorisation.

Vous n'avez rempli aucun
formulaire

Remplissez votre demande d'autorisation étape par étape.

Sélectionner l'un des choix proposés. Dans ce guide nous allons sélectionner « vous n'avez rempli aucun formulaire »

**Portail Usager - ROCAMADOUR**

[Nouvelle demande](#) [Mes demandes](#) [Rechercher une commune](#)

   Jean-Baptiste JALLET

ROCAMADOUR > Demande d'urbanisme > Nouvelle demande

1

2

3

4

5

6

Demandeur

Terrain(s)

Type de projet

Saisie des éléments du dossier

Pièce(s) jointe(s)

Récapitulatif

Suivant

Vous êtes ?

Insérer les données de votre profil

✓ Un particulier

Une personne morale

Identité

Civilité*

Nom*

Prénom*

Date et lieu de naissance

Date de naissance*

Pays de naissance*

FRANCE

×

Département de naissance*

Commune de naissance*

Coordonnées

Insérer les données de votre profil

Numéro

Voie

Code postal*

Commune*

Remplir les informations demandées en défilant bien toute la page. Puis « suivant »

 **Portail Usager - ROCAMADOUR**

[Nouvelle demande](#) [Mes demandes](#) [Rechercher une commune](#)

   Jean-Baptiste JALLET

ROCAMADOUR > Demande d'urbanisme > Nouvelle demande

1

2

3

4

5

6

Demandeur

Terrain(s)

Type de projet

Saisie des éléments du dossier

Pièce(s) jointe(s)

Récapitulatif

Précédent

Suivant

Parcelles (1)

Commune associé*

ROCAMADOUR

X

Section*

Numéro*

Superficie*

☒ Principale

+ Ajouter une parcelle

Adresse du (ou des) terrain(s)

Insérer les données de votre profil



Numéro

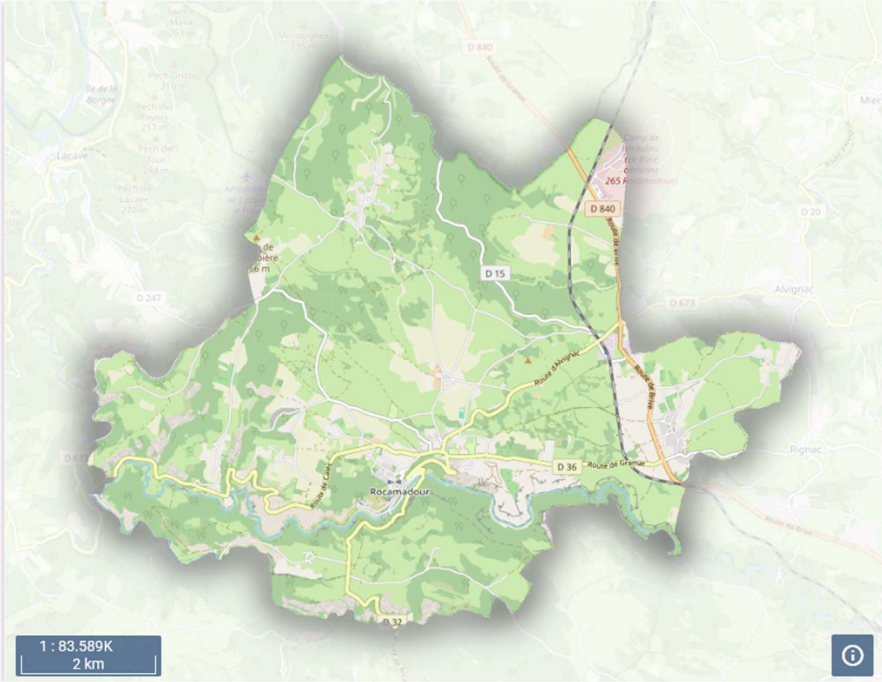
Voie

Lieu-dit

Code pos*
46500

Commune*
ROCAMADOUR

5 / 5



1 : 83,589K

2 km



Sélectionner la parcelle où les travaux sont projetés. Puis « suivant »

Portail Usager - ROCAMADOUR

[Nouvelle demande](#)

[Mes demandes](#)

[Rechercher une commune](#)

Jean-Baptiste JALLET

ROCAMADOUR > Demande d'urbanisme > Nouvelle demande

1

Demandeur

2

Terrain(s)

3

Type de projet

4

Saisie des éléments du dossier

5

Pièce(s) jointe(s)

6

Récapitulatif

Précédent

Suivant

Choisissez un formulaire CERFA

Quel formulaire CERFA dois-je choisir pour mon projet ?

Découvrir l'assistant interactif

PC
Permis de construire
Permet de réaliser une construction ou d'effectuer des travaux sur une construction existante.

PA
Permis d'aménager
Permet de réaliser un aménagement (par exemple : opération de creusage ou de surélévation du sol, lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs).

PCMI
Permis de construire maison individuelle
Permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle ou ses annexes (ou de réaliser des travaux de démolition pour reconstruction).

PD
Permis de démolir
Permet de démolir une construction sans réalisation d'une autre construction.

CUa
Certificat d'urbanisme d'information
Permet de connaître les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné (dispositions d'urbanisme, limitations administratives au droit de propriété, taxes et participations d'urbanisme).

CUb
Certificat d'urbanisme opérationnel
Permet de savoir si une opération immobilière projetée (construction, lotissement, etc.) est réalisable sur un terrain, en plus d'indiquer l'état des équipements publics existants ou prévus.

DPC
Déclaration préalable de constructions et travaux non soumis à permis de construire
Permet de réaliser des travaux de construction (création d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher inférieure à 20 m²), des changements de destination sans modification de façade, ou des travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant hors maison individuelle.

DPA
Déclaration préalable aménagements
Permet de réaliser des aménagements de faible importance tels que des affouillements ou exhaussements du sol, des coupes ou abattages d'arbres, la création d'aires de stationnement ouvertes au public ou une division foncière.

Choisir le type de cerfa en fonction des travaux prévus. Puis « suivant »

Portail Usager - ROCAMADOUR

Nouvelle demande

Mes demandes

Rechercher une commune

Jean-Baptiste JALLET

ROCAMADOUR > Demande d'urbanisme > Nouvelle demande

Demandeur

Terrain(s)

Type de projet

Saisie des éléments du dossier

Pièce(s) jointe(s)

Récapitulatif

Précédent

Suivant

Le document doit être complété : (11)

Page 3: au moins une case doit être cochée

Page 3: au moins une case doit être cochée

Page 3: au moins une case doit être cochée

Page 3: au moins une case doit être cochée

Page 3: au moins une case doit être cochée

Page 4: doit être renseigné

Page 5: doit être renseigné

Page 5: doit être renseigné

Page 5: doit être renseigné

Page 7: doit être renseigné

Page 7: doit être renseigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 16702*03

Déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1^{er} septembre 2022, une déclaration doit être déposée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours de l'achèvement des travaux. C'est sur cette base que seront calculées les taxes d'aménagement et d'archéologie préventive qui pourront vous être réclamées. Cette déclaration est à déposer via votre espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr, au sein du service « Biens immobiliers ». Vous pouvez aussi effectuer une simulation de calcul de vos taxes d'aménagement et taxe d'archéologie préventive à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme>. En cas de questions, vous pouvez contacter le service départemental des impôts fonciers territorialement compétent : vous trouverez ses coordonnées sur www.impots.gouv.fr, rubrique « contact et prise de RDV ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

Sur la gauche, cliquer sur chaque demande de complétude du document et renseigner les informations. Puis « suivant »

Portail Usager - ROCAMADOUR

Nouvelle demande
Mes demandes
Rechercher une commune

Jean-Baptiste JALLET

ROCAMADOUR > Demande d'urbanisme > Nouvelle demande

1
Demandeur

2
Terrain(s)

3
Type de projet

4
Saisie des éléments du dossier

5
Pièce(s) jointe(s)

6
Récapitulatif

Précédent
Suivant

DPC
Déclaration préalable de constructions et travaux non soumis à permis de construire

Le dépôt des pièces annexes au dossier (plan de situation, plan de masse...) de façon dématérialisée est fortement conseillé pour faciliter et accélérer l'instruction du dossier. A défaut, ces pièces devront être déposées au service urbanisme en format papier (nombre d'exemplaires à voir avec la mairie) dans les meilleurs délais.

Types de fichiers acceptés: *.pdf, *.png, *.jpg, *.dwg, *.dxf, *.ifc
Taille maximum par fichier: 40Mo
Un seul fichier par pièce ([art. R474-1 du Code de l'Urbanisme](#))

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

DPC1 : Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme

Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

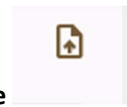
DPC2 : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme) A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)

DPC3 : Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R.431-10b du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)

DPC4 : Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade

DPC5 : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées (Art. R.431-36c du code de l'urbanisme) à fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques : (En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).



Déposer les pièces jointes en cliquant sur l'icône à droite de la page. Puis « suivant »

Portail Usager - ROCAMADOUR

Nouvelle demandeMes demandesRechercher une commune

Jean-Baptiste JALLET

ROCAMADOUR > Demande d'urbanisme > Nouvelle demande

DemandeurTerrain(s)Type de projetSaisie des éléments du dossierPièce(s) jointe(s)Récapitulatif

PrécédentEnvoyer

DPC

Déclaration préalable de constructions et travaux non soumis à permis de construire

Précisions importantes

Nous n'avons pas pu déterminer avec certitude que toutes les pièces obligatoires pour votre dossier ont été fournies, car le portail attend un fichier par pièce. Cela ne signifie pas nécessairement que votre dossier est incomplet, mais nous vous conseillons de bien vérifier que vous avez fourni l'ensemble des pièces indiquées comme obligatoires dans la page précédente (par exemple, un même fichier peut contenir plusieurs pièces). Dans tous les cas, votre dossier sera examiné par un instructeur avant d'être déclaré complet (ou incomplet).

Demandeur

Représentant: Jean-Baptiste JALLET

Dénomination: COMMUNE DE ROCAMADOUR

SIRET: 21460240100090

Type de société: Société coopérative artisanale (SCOOP)

Terrain

Adresse : ROCAMADOUR

Parcelle :

- 000AP0095 - 2 840 m² - Principale

Pièces jointes

DPC1 : Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme

DPC3 : Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R.431-10b du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)

DPC4 : Un plan des façades et des toitures (Art. R.431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade

☐

J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus, je visualise le [CERFA](#) correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis. *

Vérifier les informations fournies, et cocher la case en bas de page. Puis « envoyer »